

chômeuses, chômeurs

# 10 recherches d'emploi mensuelles chicaner et sanctionner au lieu de soutenir **trop c'est trop !**

Les syndicats ont rencontré le Conseiller d'Etat Mauro POGGIA le 14 septembre 2016 pour lui demander de retirer la mesure de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) exigeant désormais 10 recherches d'emploi par mois, quelle que soit la situation de la personne. Il a fait la **sourde oreille** à cette demande légitime en prétendant agir en faveur des personnes au chômage. Et ceci malgré leur expression lors du rassemblement du 24 mai devant l'OCE, puis la remise au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de leur pétition portée par 1127 signatures le 7 juillet.

## **Une mesure contre-productive**

Une personne en stage ou en gain intermédiaire est déjà très occupée : elle fait tout son possible pour améliorer sa formation ou « réduire le dommage ». Contrainte à 10 offres de service par mois, elle ne pourra qu'envoyer son CV à une liste d'adresses, sans avoir eu le temps de se renseigner sur l'entreprise visée. La quantité de réponses négatives - si réponse il y a - ne fera qu'augmenter son découragement.

De plus, bombardés de candidatures, les responsables du personnel des en-

treprises auront moins de temps pour étudier sérieusement les dossiers.

## **Une mesure disproportionnée**

Comment une personne en stage pour six mois dans un EMS et seule avec un enfant, dont elle doit encore payer la garde, pourrait-elle trouver le temps de réaliser 10 recherches d'emploi d'une qualité jugée suffisante ? Quelles chances un rotativiste licencié à un an de la retraite a-t-il de retrouver un emploi ? La décision de l'OCE exclut de fait l'analyse des situations individuelles et une juste pesée d'intérêt.

## **Faire opposition à la pénalité**

Ces pénalités ineptes commencent à tomber; par exemple celle infligée à une personne qui était en vacances durant pratiquement tout le mois d'août et à qui une pénalité a été infligée parce qu'elle n'avait fait que 6 recherches d'emploi durant les quelques jours où elle était présente.



**Si vous aussi, vous êtes victime de sanctions liées à des recherches d'emploi jugées insuffisantes**, votre syndicat et l'Association de défense des chômeurs (ADC) sont là pour aider à faire opposition contre des décisions ineptes: **n'hésitez pas** à vous adresser très rapidement à eux !

CGAS  
Communauté genevoise d'action syndicale  
Monsieur Claude REYMOND  
rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève  
022 731 84 30  
info@cgas.ch